

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015

PRÉSENTS :

MM., Mmes,

Alain VAN GHELDER, Philippe FANIEN, Carole ROUX, Laurent CARON, Eric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Anne GUERVILLE, Daniel BRACHET, Jean-Marie BRIANCHON, Anita ROOSEBEKE, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Hervé EVRARD, Sylvie GOZET, Sophie LEPRAND, Christelle de FOLLEVILLE, Patricia VAAST, Hervé ACCART, Frédéric TERMINE, Paul DERASSE, Laurence QUINION.

ABSENTS EXCUSÉS :

André BOUZIGUES qui donne procuration à *Alain VAN GHELDER*, Annick VERITÉ qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

La séance du Conseil est ouverte à 19 heures par Monsieur Alain VAN GHELDER qui la préside.

Madame Sophie LEPRAND est nommée secrétaire de séance.

ADOPTION A L'UNANIMITÉ DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2014. (Après correction de BRUAY LA BUISSIÈRE)

ORDRE DU JOUR

BUREAU MUNICIPAL :

B1 – Demande de dotation d'équipement – Equipements sportifs Terrain multisports 25%

B2 – Demande de dotation d'équipement – Travaux de mise en sécurité de l'église 25%

B3 – Zone d'intervention foncière – Déclaration d'Intention d'Aliéner

B4 – Annulation de la délibération du 6/10/2015 – Horaires du cimetière

B5 – Modification des commissions communales

QUESTIONS DIVERSES

QD1 – Orientation traitement ADS - modification

<p style="text-align: center;">DÉCISION DU MAIRE 7-10 RÉGIE ANIMATION - FIXATION DES TARIFS</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fixation des tarifs pour l'animation suivante :

- Sortie Piscine de ROUBAIX

La prestation : 12 €/personne pour les Catherinois
15 €/personne pour les extérieurs.

DÉCISION DU MAIRE
1-1 ATTRIBUTION DU MARCHÉ A BON DE COMMANDE
ENTRETIEN DES VOIRIES

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES POUR LE MARCHÉ A BON DE COMMANDE
ENTRETIEN VOIRIE A SAINTE CATHERINE

2014 à 2018 maximum

OPERATEUR ECONOMIQUE	SOGEA	DELAMBRE	SNPC	EIFPAGE	EU RO VIA	COLAS	SOTRAIX
1 - Critère prix							
Prix en € TTC	164 122,80	91 061,52	63 458,98	149 021,44	118 852,20	83 265,72	99 718,80
<i>Prix après vérifications en € TTC</i>	164 122,80	91 061,52	63 458,98	149 021,44	118 852,20	83 265,72	99 718,80
<i>Note sur 60</i>	23,20	41,81	60,00	25,55	32,04	45,73	38,18
Classement prix	7	3	1	6	5	2	4
2 - Valeur Technique : 0 pt si pas de réponse - 5 pts si réponse partielle - 10 pts si réponse complète							
Analyse des contraintes et méthodologie d'exécution des travaux / note sur 10.	10	10	10	10	10	10	10
Moyens humains et matériels affectés aux travaux/ note sur 10	10	10	10	10	10	10	10
PAQ - Qualité - Sécurité - Propreté/note sur 10	10	10	10	10	10	10	10
Bilan carbone des interventions/ note sur 10	0	0	5	10	10	5	0
<i>Total valeur technique sur 40</i>	30,00	30,00	35,00	40,00	40,00	35,00	30,00
Classement technique	5	5	3	1	1	3	5
Note sur 100	53,20	71,81	95,00	65,55	72,04	80,73	68,18
Classement général	7	4	1er	6	3	2	5

Le marché est attribué à la Société SNPC de BEURAINS.

B1 - DEMANDE DE D.E.T.R. TERRAIN MULTISPORTS
EQUIPEMENT SPORTIF – 25 %

La commune envisage de développer les équipements sportifs spécifiques et de proximité par des activités physiques et sportives pour les publics qui en sont éloignés avec l'aménagement d'un terrain multi activités. En complément des activités existantes bénéficiaires de cet aménagement (écoles, centre de loisirs, contrat éducatif local, associations...), la commune envisage de mettre en place de nouvelles animations, avec le Conseil Municipal des Jeunes, avec les adolescents et préadolescents de la commune, avec la Maison d'enfants de La Charmille ou le foyer de vie d'handicapés La Juvenery et la maison de santé du Ryonval à proximité immédiate.

L'aménagement d'un plateau multisports de 28m sur 15 m avec une piste de pré athlétisme sur son pourtour (soit un ensemble de 41m x 21m) doit permettre le partage d'un espace public, ouvert à tous, et constituer un formidable vecteur de lien et d'expériences socialisantes positives conduisant au respect de l'autre, au développement citoyen et à la reconnaissance sociale pour les personnes handicapées

Ce plateau sera implanté à l'arrière de la salle des sports Marcel Lagache, accessible à tous.

Il complétera les installations communales dans un site prévu à cet effet et offrira à la population un lieu de rencontre ouvert et ainsi permettre aux jeunes de pratiquer des sports variés tels que le football, le handball, le basket ball, les sports avec filets, le hockey, la course à pied et des sports de glisse (roller, skate board).

En période hivernale, le club de football pourra également utiliser ce terrain lorsque le stade et ses pelouses seront interdits.

Ce projet doit être accompagné par la Direction Régionale de la Cohésion Sociale au titre du CNDS mais les crédits sont gelés jusqu'en 2016, par le Département au titre de son inscription au Contrat Territorial de Développement Durable et par la Communauté Urbaine au titre des fonds de concours.

Le montant total Hors Taxes des équipements serait de 75 000 € H.T. :

Le financement pourrait s'opérer de la façon suivante :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT
Opération :		Subventions attendue :	
- Travaux d'aménagement avec piste pré athlé	22 000 €	- DETR 25%	18 750 €
		- CG 62	17 500 €
		- CUA Fds de concours	5 000 €
- Fourniture et pose d'un multisports 28m x 15m	43 000 €	- Réserve parlementaire	5 000 €
		Autofinancement :	
- Maitre d'œuvre	10 000 €	- Fonds propres communaux	28 750 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL	75 000 €

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver la réalisation d'un équipement multisports ;
- D'inscrire ce projet au Contrat Territorial de Développement Durable du Département et de solliciter une subvention au titre du développement des équipements sportifs spécifiques et de proximité auprès du Conseil Général du Pas-de-Calais ;
- De solliciter de la Communauté Urbaine une subvention au titre des fonds de concours ;
- De solliciter de l'Etat au titre de la DETR une subvention de 25% au titre des équipements sportifs.
- De solliciter les parlementaires sur leurs réserves ;

- **D'autoriser Monsieur le Maire à lancer les consultations en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux dans le respect de l'équilibre budgétaire pour cette opération et de l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires à l'attribution de ce marché.**

B2 – DEMANDE DE D.E.T.R. TRAVAUX DE RÉPARATION ET MISE EN SECURITE EGLISE - 25 %

L'église Notre Dame de toute joie nécessite des réparations et de la mise en sécurité au niveau du clocher. Des fissures sur le parement de la chapelle sont apparentes et des pierres sont à remplacer, Pierres manquantes, béton endommagé et fissures apparentes sur le clocher ;
Le ravalement des façades du clocher est nécessaire et il peut être réalisé lors des travaux de réparation.

Le coût global des travaux est estimé à 97 848 € HT

3 946 €	Travaux de réparation et mise en sécurité à la chapelle ;
28 739 €	Travaux de réparation et mise en sécurité du clocher ;
65 163 €	Travaux de ravalement du clocher

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à la majorité :

- **D'approuver le projet de travaux, ci-dessus mentionné, qui pourrait être financé de la façon suivante :**
 - **Subvention de l'Etat DETR (25%) :** **24 462 € H.T.**
(Catégorie : Edifices Culturels)
 - **Fonds propres** **73 386 € H.T.**
- **de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DETR ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette demande de financement ;**
- **de continuer de rechercher d'autres accompagnements de financement de l'opération auprès de la Région et des parlementaires et de modifier le plan de financement ci-dessus si besoin.**

B3 – ZONE D'INTERVENTION FONCIÈRE Déclarations d'intention d'aliéner transmises à la Communauté Urbaine d'Arras

Propriété de M. Alexandre PRONIER et de Madame Pauline VALLEZ, 43 Rue de la Croix de Grès, cadastrée AI 88 et AI 414, d'une superficie totale de 781 m².

Propriété de M. et Madame Serge MARTRES, 15 Rue Charles Demory, cadastrée AL 333 d'une superficie de 360 m²

Propriété de M. et Madame Daniel WECH, 81 Rue des 4 maisons, cadastrée AE 209 d'une superficie totale de 561 m².

Propriété de M. Maxence CRINQUETTE et de Madame Hélène ROUCOU, 25 Route Nationale, cadastrée AI n° 54 d'une superficie totale de 184 m².

Propriété de Madame Pascale SCHWAAB, 90 Route Nationale, cadastrée AH n° 67 d'une superficie totale de 332 m².

Propriété de M. et Madame Octave LAUDE, 3 Résidence des Croix, cadastrée AL n° 487 d'une superficie totale de 493 m².

Propriété des conjoints HERMAN, Lieu-dit les Trente, cadastrée ZA n° 50 d'une superficie totale de 2 210 m²

Propriété de M. Paul COUTEAU et Madame Malvina COUTEAU veuve TROGNON, Lieu-dit les Trente, cadastrée ZA n° 49 d'une superficie totale de 7 280 m².

Propriété de M. Stéphane WIGNOBLE et Madame Séverine TILLOY, 21 Résidence La Meunerie du Chapitre, cadastrée AD 155, d'une superficie totale de 369 m².

Propriété des Conjointes DELAHAYE, 25 Route Nationale, cadastrée section AI n° 53, d'une superficie totale de 141 m².

Propriété de M. et Madame Pierre LEPLOMB, 17 Résidence Miromont, cadastrée section AK n° 290 d'une superficie totale de 387 m².

Propriété de Madame Pascale SCHWAAB, 88 Route nationale, cadastrée AH 65, d'une superficie totale de 713 m².

Propriété de M. Bernard CATHELAIN, 19 Rue de la Croix de Grès, cadastrée AI 80, d'une superficie totale de 313 m².

B4 – ANNULATION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DU CIMETIERE - HORAIRES

Par délibération en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal avait accepté la modification du règlement du cimetière et des horaires d'ouverture.

Par courrier en date du 16 décembre 2014, la Préfecture nous demande d'annuler cette délibération car en vertu de l'article L.2213-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le maire a la charge d'assurer la police des funérailles et des cimetières.

Monsieur le Maire prendra un arrêté municipal pour modifier le règlement et les horaires.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'annuler la délibération du 6 octobre 2014.**

B5 – MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Un ou des élu(s) ont manifesté la volonté d'intégrer les commissions communales dans les postes laissés vacants par leur liste électorale :

- Paul DERASSE > Commission C2 : Gestion du patrimoine, travaux, habitat, Sécurité, Voiries et Circulation.
- Laurence QUINION > Commission C5 : Social, Santé, Prévention, Solidarité et Aînés.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **de modifier les commissions communales et d'intégrer le ou les élus demandeur(s).**

QD1 – ORIENTATION POUR LE TRAITEMENT DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS Modification

Suite à la délibération en date du 6 octobre 2014, le conseil municipal avait décidé de confier au service commun de la CUA : Permis de construire compliqué, Permis groupés, Permis d'aménager et Certificat d'urbanisme opérationnel.

Toutefois, plusieurs réunions avec les services communautaires et la DDTM nous amènent à proposer de confier d'autres documents au service commun de la CUA.

Un tarif à l'acte serait instauré par la CUA afin que les communes participent au financement du service commun ou mutualisé suite au retrait de la DDTM.

Vu la complexité des certaines déclarations préalables,

Vu l'obligation de ne pas s'exposer aux contentieux,

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **De confier au service commun – mutualisé de la CUA les actes d'autorisation du droit des sols suivants :**
 - **Déclaration préalable**
 - **Certificat d'urbanisme b**
 - **Permis de construire**
 - **Permis d'aménager**
- **Le commune conservera la gestion des certificats a**